LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE



www.agriculture.gouv.fr www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur: http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Italie

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ITALIE	FRANCE
Superficie km	² - 2017	301 340	549 087 *
Population Mhab 2017 et évolution 2	2017/16	61 - 0,1 %	67 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	0,887 26° rang mondial	0,897 21° rang mondial
PIB Md	€ - 2017	1 712	2 285
Taux de croissance du PIB % annuel - 2	2017/16	1,5	1,8
PIB / habitant	€-2017	28 277	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB % -	2017 **	1,9	1,5
Surface arable Mha	a - 2016	6,6	18,3
Surface forestière Mh.	a - 2016	9,4	17,1
Balance commerciale tous secteurs Md	€ - 2017	+ 53	- 25
Balance commerciale agroalimentaire Md	€ - 2017	Exports : 41,2 Imports : 43,6 Solde : - 2,4 (source Douanes Italie)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires Mds (y c. agricoles) vers l'autre pays	€ - 2017	Italie vers France : 5,3 variation 2017/16 : + 8,5 % (source Douanes France)	France vers Italie : 4,1 variation 2017/16 : + 5,6 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

^{* 549 087} \dot{m}^2 pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

^{**} L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

- + L'Italie est un pays dont la population est âgée et diminue. Sur le plan économique, pénalisée par une faible productivité et un endettement public élevé, l'Italie fait face à une croissance fragile et à un taux de chômage qui reste important.
- + La péninsule connaît des conditions naturelles (sols et climats) variées avec un relief très marqué. Un tiers seulement de la surface agricole utile (SAU) se trouve en zone de plaine.
- + Troisième pays agricole de l'Union européenne (UE) après la France et l'Allemagne sur la base de la valeur de la production (45,1 Md€) en 2017, l'Italie occupe la première place s'agissant de la valeur ajoutée agricole (31,9 Md€).
- + Les structures de production agricole sont petites et nombreuses. La surface moyenne des exploitations, bien qu'en augmentation, n'est que de 12 ha (2013). La population agricole reste relativement importante. Les disparités entre le Nord (plus structuré et plus productif), et le Sud et les îles (plus extensifs et moins organisés) sont marquées. Le revenu agricole diminue depuis 2013.
- +Le secteur des industries alimentaires affiche en revanche des résultats économiques positifs, tirés notamment par ses très bonnes performances à l'exportation.
- + L'Italie occupe la première place européenne en matière de productions sous signes de qualité (AOP, IGP ou STG).

- Elle est également l'un des leaders de l'agriculture biologique dans l'UE (14 % de la SAU en 2016).
- + Tous secteurs confondus, l'Italie bénéficie depuis 2012 d'une balance commerciale positive (+ 50 Md€ en 2017). Cet excédent concerne notamment la France (+ 7,3 Md€, hors produits énergétiques). L'Italie est ainsi le 4° pays contributeur au déficit commercial de la France (à hauteur de 8 % en 2017).
- + En 2017, la France était le 2^e partenaire commercial de l'Italie (2^e fournisseur et 2^e client) derrière l'Allemagne. Inversement, l'Italie était le 3^e partenaire commercial de la France : 3^e client derrière l'Allemagne et l'Espagne, 3^e fournisseur derrière l'Allemagne et la Chine.
- **+** L'Italie est déficitaire en produits agricoles (-7,4 Md€ en 2017). Elle est le 1^{er} client de la France pour ces produits (2,1 Md€ en 2017, soit 15 % du total des exportations françaises). L'Italie est en revanche excédentaire pour les produits alimentaires transformés (+3,4 Md€).
- + Les forces du secteur agricole italien sont la renommée mondiale de produits emblématiques, la capacité à valoriser l'origine italienne et l'importance culturelle de la gastronomie et de l'alimentation.
- + Les faiblesses du secteur agricole italien sont le prix du foncier, les structures à moderniser, l'organisation des filières et l'exposition aux risques naturels.

Production agricole

Contexte : territoire, population et situation économique

La superficie de l'Italie est inférieure de près de deux fois à celle de la France métropolitaine. Le territoire italien est majoritairement collinaire (42 %), tandis que les montagnes représentent plus du tiers (35 %) et que moins du quart (23 %) se trouve en plaine. La densité moyenne italienne, de 201 habitants/km², est deux fois plus importante qu'en France. Sur le plan démographique, l'Italie se caractérise par une population en diminution (depuis 2015) et dont l'âge moyen est très élevé (45 ans, deuxième pays le plus âgé au monde derrière le Japon). Enfin, 8,3 % des résidents italiens sont étrangers. Les communautés étrangères les plus importantes vivant en Italie sont celles originaires de Roumanie (23 %), d'Albanie (9 %) et du Maroc (8 %).

Par ailleurs, le territoire italien est fortement exposé aux risques naturels: sismique, climatique, et volcanique dans certaines zones.

Même si elle n'a pas retrouvé son niveau de PIB antérieur à la crise, l'économie italienne a renoué avec une tendance positive depuis 2014, après une période de récession ou de croissance atone entre 2008 et 2013.

Agriculture

La SAU italienne représente 12,6 Mha, dont un tiers seulement situé en zone de plaine. Le nombre d'exploitations agricoles est plus important que dans de nombreux autres pays européens (1,5 million en 2015). Elles sont essentiellement individuelles et familiales, avec un nombre de jeunes agriculteurs faible : 4,5 % des chefs d'exploitation avaient moins de 35 ans en 2013 (8,8 % en France). La taille moyenne des exploitations est passée de 8 ha en 2010 à 12 ha en 2013 (la taille moyenne européenne s'élève à 16 ha).

Le prix moyen des terres agricoles est de 20 000 €/ha, avec des prix moyens en zone de plaine de 31 000 €/ha et dans le Nord-Est de 44 000 €/ha.

Après une diminution importante entre 2011 et 2014, les investissements dans la branche agricole progressent depuis 2015. En revanche, le stock de capital subit une tendance continue à la baisse depuis 2008.

L'Italie est le troisième pays agricole de l'Union européenne après la France et l'Allemagne (valeur de la production agricole de 45 Md€ en 2017). L'Italie se distingue de ces dernières par sa capacité à dégager une valeur ajoutée plus importante (31,9 Md€ en 2017, soit 2530 €/ha contre 1062 €/ha pour la France).

Globalement, la valeur de la production et la valeur ajoutée du secteur agricole suivent une tendance à la hausse depuis 2009. Cependant, l'indice de revenu agricole diminue depuis 2014 (avec toutefois une très légère augmentation en 2017) après avoir progressé entre 2010 et 2013.

Près des deux tiers du chiffre d'affaires agricole provient des productions végétales.

L'Italie est le 1^{er} producteur européen de riz (1,5 Mt en 2017). Elle produit également du maïs (6,1 Mt de maïs grain et 19 Mt de maïs ensilage en 2017) ainsi que du blé en quantité relativement plus limitée (2,8 Mt de blé tendre et 4,4 Mt de blé dur en 2017), des betteraves à sucre et des pommes de terre (respectivement 2 Mt et 1,4 Mt en 2016).

L'Italie est également le 1er producteur européen de fruits (6 Mt en 2016), et le 2e producteur de légumes (12 Mt en 2017) derrière l'Espagne. Sa gamme inclut toutes les productions continentales et méditerranéennes. En 2016, 1,1 Mha ont été consacrés à la production de légumes, fruits frais, agrumes et fruits à coque. Les productions de légumes les plus importantes en volume étaient les tomates (6,4 Mt), les melons et pastèques (1,1 Mt), les choux (0,7 Mt), les carottes (0,5 Mt) et les courgettes (0,5 Mt). En ce qui concerne les fruits, les principales productions étaient les pommes (2,5 Mt), les pêches et nectarines (1,4 Mt), les agrumes (2,8 Mt), le raisin de table (1 Mt), les kiwis (0,5 Mt).

Avec 42,5 Mhl de vin produits en 2017 (et 52,6 Mhl estimés pour 2018), l'Italie est selon les années le 1^{er} ou 2^e producteur mondial en volume derrière la France. Elle est fortement positionnée à l'exportation, notamment sur le marché américain. Premier poste à l'export, le vin a représenté 15 % de la valeur des ventes agroalimentaires italiennes en 2016. Le prix moyen des vins italiens à l'export est inférieur à celui des vins français. En outre, la hausse des exportations italiennes au cours des dernières années a été tributaire du succès du Prosecco.

L'huile d'olive est une autre production emblématique du pays, estimée à 430 000 t en 2017. Néanmoins, la production subit depuis 2011 une diminution tendancielle et est désormais soumise à une très forte variabilité annuelle, due en partie aux effets depuis 2013 de la présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* dans la région des Pouilles qui concentre la moitié de la production nationale. L'Italie est également une plaque tournante de l'huile d'olive puisque les marques italiennes utilisent de grandes quantités d'huiles importées, tant pour la consommation intérieure que pour la réexportation. Elle importe des volumes supérieurs à sa consommation intérieure : ses principaux fournisseurs sont l'Espagne, la Tunisie et la Grèce.

Les produits issus de l'élevage représentent en valeur environ le tiers de la production agricole. La production de viande représente la part la plus importante de la production (5,3 Mt, soit près de 20 % de la production agricole totale en valeur) suivie du lait (environ 10 %) et des œufs (2 à 3 %). Ces trois secteurs sont fortement concentrés dans les exploitations intensives du Nord de l'Italie : les régions Piémont, Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne regroupent 70 % du cheptel de bovins-viande et trois quarts de la production de lait de vache. Le pays est largement déficitaire pour ces trois productions, en particulier le lait et la viande (taux d'auto-approvisionnement de seulement 52 % en 2017 pour la viande bovine et de 76 % pour le lait).

En matière de production de viande bovine, l'Italie se caractérise par l'activité principale d'engraissement de jeunes bovins importés très majoritairement de France (81 % en 2017, avec plus de 650 000 animaux). Alors que le nombre de têtes de bovins abattus en Italie a diminué d'un quart entre 2006 et 2015, les années 2016 et 2017 (2,7 M de têtes) ont vu une légère reprise. L'Italie importe également directement de la viande, essentiellement en provenance d'autres pays européens. En 2017, la France était le 2e fournisseur de viande bovine en Italie (20 %), devancée par la Pologne (21 %). L'Italie est donc un client stratégique de la filière viande bovine française : en 2016, 57 % des exportations françaises en valeur étaient destinés au marché italien.

Le lait de vache produit en Italie (11,5 Mt en 2016, soit moitié moins qu'en France) est destiné pour moitié à la fabrication de fromages sous appellation d'origine, le reste étant transformé par l'industrie (30 %) ou consommé sous forme de lait frais (10 %). Le prix moyen du lait à la production en Italie est systématiquement supérieur à la moyenne européenne, reflétant l'importance de la valorisation permise grâce à la transformation fromagère, mais également le haut niveau des coûts de production. La production de lait d'ovins et caprins était de 460 000 t en 2016, dont 83 % étaient destinés à la production de fromages (la moitié sous indication d'origine).

La France est le deuxième fournisseur de lait (300 000 t en 2016, soit 22 % des importations) derrière l'Allemagne (37 %), et inversement le premier débouché pour les exportations italiennes de fromages (21 % en 2016).

Dans le secteur de la pêche, l'Italie occupe la deuxième place européenne en nombre de navires, derrière la Grèce, mais la capacité de la flotte italienne diminue selon un rythme régulier. En 2016, l'Italie comptait 12 300 navires, pour une puissance de 1 MkW. Le volume de capture était de 188 000 t, pour une valeur de production de 900 M€. La Sicile (19 %), les Pouilles et les Marches (13 %) sont les régions qui enregistrent le plus de captures. Les principales espèces pêchées sont le merlu, l'anchois, les crevettes roses et rouges, la seiche et l'espadon.

La valeur ajoutée du secteur de la pêche représente 0,1 % du PIB italien. Le pays connaît un déficit commercial important en produits de la mer : en 2016, la valeur des importations était de 5,5 Md€, contre 675 M€ d'exportations. Les principaux fournisseurs de l'Italie sont l'Espagne, la Suède, la Grèce et la France.

Industries agroalimentaires

L'Italie est le deuxième pays industriel d'Europe derrière l'Allemagne, tous produits confondus. Au sein du secteur manufacturier italien, les industries agroalimentaires (y compris boissons) occupent une place prépondérante (11 % de la valeur ajoutée et 12 % des emplois en 2016) et constituent l'un des moteurs de l'économie nationale. Avec un chiffre d'affaires de 120 Md€ en 2017 (+ 21 % par rapport à 2011), elles ont particulièrement bien résisté à la crise et à l'atonie de la consommation intérieure. L'Italie occupe le deuxième rang européen derrière la France en nombre d'entreprises (20 %) et le troisième derrière l'Allemagne et la France en chiffre d'affaires (12 %).

Le secteur agroalimentaire se caractérise par un nombre important d'entreprises, de taille relativement limitée (7,4 employés par entreprise contre 9 pour la France et 16 en moyenne dans l'UE-28), souvent familiales et artisanales, majoritairement situées dans le Nord du pays. La Lombardie et l'Emilie-Romagne concentrent ainsi 42 % du chiffre d'affaires et 38 % de la valeur ajoutée du secteur.

Les principaux groupes industriels alimentaires sont, par ordre décroissant de chiffre d'affaires réalisé en Italie: Parmalat (contrôlé par le groupe français Lactalis), Cremonini (leader de la production de viande bovine et actif dans la distribution de produits alimentaires et la restauration rapide), Barilla, Veronesi (producteur de viande et charcuteries ainsi que d'alimentation animale), Ferrero, Lavazza, Casillo (actif dans la transformation et la commercialisation du blé), Gesco (marque principale Amadori, plats préparés à base de viande), Nestlé, Lactalis Italia.

D'autres spécialités de l'agroalimentaire italien telles que, par exemple, certains jambons (*Prosciuto di Parma, San Daniele...*) ou fromages à pâte dure (*Parmigiano Reggiano, Grana Padano...*) sont fabriquées par une multitude d'entreprises économiquement indépendantes, mais fédérées autour du produit au sein d'un consortium.

L'Italie occupe la première place européenne en matière de productions sous signes de qualité. Elle compte le plus grand nombre d'appellations d'origine protégée (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et de spécialités traditionnelles garanties (STG): 299 hors vin et spiritueux, 526 en vins et 38 en spiritueux à la date de novembre 2018.

L'Italie est également l'un des leaders de l'agriculture biologique dans l'UE (15 % de la SAU en 2016). Elle est le troisième marché de consommation bio au niveau européen, derrière l'Allemagne. De grandes marges de développement existent puisque les produits bio comptent pour un peu moins de 4 % de la consommation alimentaire totale.

Politique agricole

La Constitution italienne accorde aux Régions une compétence exclusive en matière de politique agricole, tandis que d'autres questions touchant l'agriculture à divers titres (nutrition ou protection de la santé) sont de compétence partagée entre l'État et les Régions, qui doivent respectivement en fixer les principes fondamentaux et l'application en détail. La Constitution fixe par ailleurs en tant que compétences exclusives de l'État les questions de concurrence et d'environnement, ainsi que les relations avec l'Union européenne.

La coordination entre les Régions et le gouvernement national a lieu au sein d'une instance appelée la « conférence État-Régions » qui comporte des sous-niveaux sectoriels, comme c'est le cas pour l'agriculture. Les grandes décisions liées à l'application de la politique agricole commune (PAC) y sont prises conjointement entre l'État et les Régions.

Au sein de l'exécutif régional, un assesseur à l'agriculture conduit l'application de la législation nationale et communautaire, prépare et exécute les lois régionales, notamment celles qui concernent l'application de la PAC.

Avec une enveloppe de plus de 37,5 Md€ (prix courants) pour la période 2014-2020, l'Italie est le 4e bénéficiaire de la PAC (derrière la France, l'Allemagne et l'Espagne). Le budget des aides directes du 1er pilier, de 27 Md€, représente 72 % du financement européen reçu par l'Italie au titre de la PAC pour l'ensemble de la période. En raison d'un niveau d'aides directes par hectare très supérieur à la moyenne européenne,

l'Italie est l'État membre qui a le plus contribué au processus de transfert des aides entre États membres (« convergence externe ») pendant la période 2014-2020.

L'enveloppe attribuée à l'Italie au titre du développement rural pour la période 2014-2020 est de 10,4 Md€ (+ 16 % par rapport à la période 2007-2013). Le 2nd pilier de la PAC est mis en œuvre à travers 21 programmes régionaux et 4 programmes nationaux, pour les questions liées à la gestion des risques, à l'irrigation, à la biodiversité et au réseau rural. La nouvelle répartition entre régions est avant tout établie selon des critères historiques, auxquels ont été ajoutés quelques correctifs afin de tenir compte de la capacité de dépenses de chaque région, qui s'est révélée hétérogène pendant la période 2007-2013.

Au 30 juin 2018, seulement 18,4 % des ressources (nationales et européennes) prévues pour la période 2014-2020 avaient été dépensés. À cette date, seules la province autonome de Bolzano et la Région Vénétie avaient dépassé le seuil de 30 % de crédits engagés. A contrario, la Région des Pouilles était sous le seuil de 15 %.

Au niveau national, le gouvernement italien souhaite mettre en œuvre des politiques agricoles autour de plusieurs axes destinés à promouvoir et à protéger le « Made in Italy » : soutien à la généralisation et obligation de l'étiquetage de l'origine des matières premières des aliments, lutte contre la contrefaçon et l'usurpation des appellations italiennes, promotion et défense des indications géographiques.

Échanges commerciaux

L'Italie bénéficie depuis 2012 d'une balance commerciale positive. Ses performances s'expliquent par les exportations de produits pour lesquels elle dispose d'une spécialisation et d'un haut degré de savoir-faire (vêtements, produits pharmaceutiques, biens d'équipement, véhicules, équipements de transport, produits alimentaires...). Mais l'économie italienne est tributaire des importations en énergie et matières premières.

Tous secteurs confondus, le déficit commercial de la France avec l'Italie s'est fortement creusé au cours des dix dernières années, s'établissant à - 6,3 Md€ en 2017 (contre - 2,6 Md€ en 2007). L'Italie est ainsi le 4e pays contributeur au déficit commercial de la France, à hauteur de 8 % en 2017.

En 2017, la France était le 2^e partenaire commercial de l'Italie (2^e fournisseur et 2^e client) derrière l'Allemagne. La part de marché de la France en Italie était de 8,8 % alors que celle de l'Allemagne était de 16,3 %. La France absorbe par

ailleurs 10,3 % des exportations italiennes, contre 12,5 % pour l'Allemagne. Inversement, l'Italie était le 3e partenaire commercial de la France: 3e client derrière l'Allemagne et l'Espagne (8,6 % des exportations françaises), 3e fournisseur derrière l'Allemagne et la Chine (7,6 % des importations françaises).

L'Italie est structurellement déficitaire pour les produits agricoles, mais excédentaire pour les produits alimentaires transformés.

Les importations de produits agroalimentaires par l'Italie étaient de 43,6 Md€ en 2017. Les principaux produits importés sont les produits de la mer, les viandes et abats, les graisses et huiles, les produits laitiers et les fruits.

Les exportations de produits agroalimentaires ont atteint en 2017 une valeur de 41,2 Md€, en hausse de près de 30 % par rapport à 2012. La dynamique des exportations agroalimentaires italiennes est parmi les plus fortes tous secteurs confondus. Elles se concentrent sur le vin, les préparations à base de céréales (pâtes), les fruits, les préparations à base de légumes, les produits laitiers (fromages) et l'huile d'olive.

Les principales destinations des exportations sont, par ordre décroissant, l'Allemagne (17 %), la France (11 %), les États-Unis (10 %) et le Royaume-Uni (8 %). Mais c'est vers d'autres destinations que la hausse des ventes est la plus dynamique : Japon (+ 42 % en 2017), Russie (+ 25 %), Chine (+ 15 %).

L'Italie est le 1er client de la France pour les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (2,1 Md€ en 2017, soit 15 % du total des exportations françaises). L'Italie est par ailleurs le 5e client de la France pour les produits alimentaires (3,5 Md€ en 2017, soit 7,4 % du total des exportations françaises). Il s'agit surtout de bovins vivants (broutards), produits laitiers, viandes, céréales et produits de la mer.

En 2017, les principales importations françaises étaient les préparations à base de céréales, les produits laitiers, les boissons, les fruits et les préparations à base de légumes.

Le solde commercial de la France vis-à-vis de l'Italie pour les produits agricoles et alimentaires demeure excédentaire, mais diminue, passant de 2,6 Md€ en 2011 à 1,2 Md€ en 2017.

Institutions et accords internationaux

L'Italie est l'un des six pays fondateurs de l'Union européenne et, de ce fait, est impliquée dans la mise en œuvre de la PAC depuis sa création.

Rome accueille le siège de plusieurs organisations internationales des Nations-Unies dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation: l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement de l'agriculture (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Au sein de la FAO, l'Italie est membre du Groupe des amis de la biodiversité, ainsi que du Groupe des amis de l'agroécologie qui rassemble les ambassadeurs, représentants permanents auprès de la FAO des pays se déclarant intéressés par les démarches écologiques.

L'Italie est membre du Conseil oléicole international, de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, et de l'Union pour la Méditerranée. Elle est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC: le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

L'Italie n'a pas rejoint l'initiative « 4 pour 1000 ».

En matière de politique commerciale internationale, l'Italie privilégie une position faisant prévaloir les intérêts défensifs du secteur agroalimentaire, notamment s'agissant de la protection des indications géographiques, et mettant en avant la nécessité de protéger les consommateurs italiens.

Relations bilatérales

La coopération franco-italienne, historique, a été consolidée en février 1982 par l'institutionnalisation d'un sommet annuel.

Dans le domaine agricole, les Ministres de l'agriculture français et italien et leurs administrations respectives se rencontrent régulièrement, notamment sur les questions relatives à la PAC. L'Italie et la France soutiennent des positions très souvent convergentes, assises sur une vision et des intérêts largement partagés concernant l'agriculture et l'alimentation, indépendamment de la concurrence légitime qui existe entre les deux pays au niveau commercial.

Depuis 2010, l'Italie fait partie du Comité mixte sur les fruits et légumes (avec la France, l'Espagne et le Portugal), lieu d'échanges entre les représentants professionnels des différentes filières, en présence des administrations respectives.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Banque mondiale, Business France.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP